



Bulletin de liaison / N° 35 - Septembre 2013

ASSOCIATION NATIONALE DES GENS DU VOYAGE CATHOLIQUE (ANGVC)
9-11, avenue Michelet - 93400 Saint-Ouen
Tél. 01 82 02 60 13 - Fax. 09 74 44 55 06 - Email : angvc@sfr.fr
Site Internet : www.angvc.fr

Sommaire

- **Vie associative :**
plaintes de l'ANGVC,
Festival de Douarnenez
- **Vie pratique :** du
nouveau pour les entre-
preneurs
- **De vous à nous :** mo-
bilisation pour les élec-
tions municipales



Déception, gâchis, trahison même.... Tel est le ressenti des voyageurs devant la volte-face du gouvernement et de sa majorité sur le report après les élections sénatoriales de 2014 de l'examen de la proposition de loi portée par le député Dominique Raimbourg qui doit - devait, doit-on dire maintenant ? - abroger la loi de janvier 1969 et ses discriminations ainsi que modifier la loi Besson. Deux erreurs manifestes ont abouti à une perte de crédibilité de ce gouvernement, alors qu'il était attendu par les voyageurs.

Une erreur politique d'abord où le Ministère de l'Intérieur a cherché à réviser un statut particulier des voyageurs en associant la loi de 1969 sur les activités économiques et la loi du 5 juillet 2000 sur l'accueil plutôt qu'en traitant les questions de façon différenciée. **Une erreur de calendrier** ensuite, puisque l'abrogation de la loi de 1969, dans les cartons du parti socialiste depuis fin 2010, aurait pu être votée sans incidence sur les élections municipales depuis de nombreux mois. La révision de la loi Besson, question extrêmement sensible dans les états-majors et les collectivités, aurait alors pu être travaillée plus sereinement, sans subir, comme nous l'avons constaté, de modifications au gré de l'orchestration médiatique de tel incident ou de tel propos !

Sur un autre « front », il y a également la loi ALUR présentée par Cécile Duflot, sur laquelle nos attentes sont fortes puisqu'enfin la perspective de la reconnaissance du mode d'habitat des voyageurs dans les questions

d'urbanisme et de logement sont d'actualité. Hélas, nous n'avons pas été pleinement entendus et s'il y a effectivement une ouverture, il s'agit plutôt d'un chas d'aiguille... Les lignes ne vont pas pour autant bouger concrètement pour les familles en mal d'ancrage territorial. Notre combat va donc se poursuivre !

Combattre ? C'est ce qui s'est passé à Douarnenez, au milieu du festival de cinéma, sur l'aire d'accueil fin août où, des résidents du terrain, parmi lesquels des administrateurs de l'ANGVC, se sont élevés contre la barrière à l'entrée et l'ont fait savoir publiquement au Maire par un représentant de France Liberté Voyage (cf. la photo ci-dessus). Résultat ? La barrière, en place depuis près de 10 ans, a été démantelée dès le lendemain ! C'est cela prendre en mains sa lutte et faire valoir son droit.

Au-delà des barrières, il y a également les règlements intérieurs qui souvent recèlent, selon nous, des exigences et des mesures intrusives et abusives votées par les élus. Par-tout, il est possible de rencontrer des hommes et des femmes pour s'associer à une revendication légitime d'être traité dignement, sans discrimination. Que ce soit sur une aire d'accueil ou en tout autre point du territoire. Mais cela ne sera efficace et n'aura de sens, c'est la seule condition préalable, que si les voyageurs portent leurs revendications par eux-mêmes. Dès que vous vous sentez prêts, **résistez et levez les barrières !** ■

■ VIE ASSOCIATIVE

Merci à Yvan Bannier, Keke Beattour et à leurs épouses qui ont assuré la représentation de l'ANGVC sous la tente des associations durant le festival en répondant aux questions du public et sur l'aire d'accueil où ils se sont associés à la fronde anti-barrière.



L'ANGVC a fait appel à une association, Passerelles et Compétences, pour l'aider à réfléchir sur sa stratégie de communication. Un professionnel bénévole, Dan HAYON, a accepté cette mission et a formulé début septembre plusieurs propositions concernant le site Internet, le bulletin et le logo de l'ANGVC. Si nous prendrons le temps de la réflexion collective, nous avons d'ores et déjà envisagé de modifier la maquette du bulletin interne. Merci à Dan !

FESTIVAL DE DOUARNENEZ - Sous un ciel clément, ce festival de cinéma a suscité de nombreux échanges et débats, animés et constructifs, entre Roms, Voyageurs, militants, réalisateurs et artistes, représentants associatifs et un public venu en nombre au rendez-vous ! Merci et bravo à toute l'équipe d'organisation et aux bénévoles.

Dans ce contexte, l'épisode de l'enlèvement de la barrière d'entrée de l'aire d'accueil de Pénity, a été ressenti comme l'illustration du pouvoir de résistance que les familles peuvent opposer aux élus. Le pouvoir de dire NON à l'arbitraire, à l'indignité et à l'irrespect. Il aura fallu la conjonction et la mobilisation de quelques familles de voyageurs, alliées aux compétences de médiation de Nara Ritz, pour que les « barrières se lèvent ». Si cela fût possible à Douarnenez, cela peut également être reproduit partout où des barrières subsistent, non ? C'est ce qu'a défendu Marc Béziat, le Délégué Général qui a participé à une *palabre* intitulée « La résistance juridique, l'arme du droit » aux côtés de J. Weinhard, de la Fnasat, de J-C Peillex, le voyageur qui a amené le Conseil Constitutionnel à abroger en partie la loi de 1969 et d'O. Le Mailloux, son avocat. A la croisée du juridique et du politique les échanges ont permis de cerner les obstacles qui se dressent encore. Comme les barrières, il sera toujours possible de les lever !

PLAINTES - A la suite des propos du Maire de Cholet, Gilles Bourdoux, qui avait affirmé devant des journalistes et des Voyageurs, « ...Comme quoi Hitler n'en n'a peut-être pas tué assez... », le Président de l'ANGVC a demandé le 23 juillet aux membres du Bureau l'autorisation de déposer une *plainte au nom de l'ANGVC* par une avocate, Me T. L., pour apologie d'atteinte volontaire à la vie, provocation à commettre un génocide et provocation à la discrimination, à la haine, à la violence devant le Procureur de la République d'Angers.

Une autre plainte contre X pour injures publiques et non publiques, diffamation raciale publique ou non publique et provocation à la haine raciale, a été déposée le 2 septembre devant le Procureur de la République de Bobigny, suite à une décision du Bureau du 26 août, après que l'ANGVC a reçu un mail contenant des propos infamants et odieux à caractère raciste.

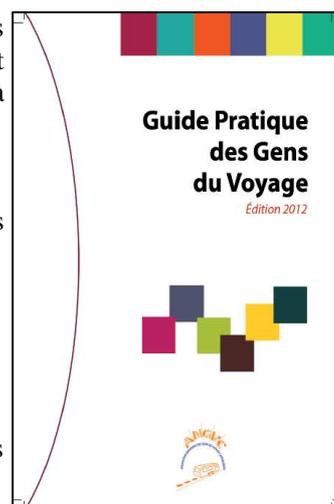
ENQUETE - L'association va prochainement lancer une enquête en Ile de France afin de dresser un état des lieux des pratiques des collectivités en matière de raccordement aux réseaux d'électricité tant sur les aires d'accueil que sur leur territoire.

GUIDE PRATIQUE - A l'usage des voyageurs et de ceux qui les accompagnent, son prix de vente est fixé à **20,00€** (frais de port inclus). Une fois reçue *votre commande avec votre règlement* à l'ANGVC, nous vous expédierons l'ouvrage.

Que contient-il ?

Il se divise en 5 chapitres thématiques composés de fiches d'informations détaillées :

- Vie professionnelle
- Stationnement, habitat et urbanisme
- Accès aux droits (scolarisation, santé, aides sociales, fiscalité, droits civiques...etc.)
- Accès à la justice
- Références juridiques (principales réglementations en vigueur et plusieurs jurisprudences)



SITE INTERNET - Un nouvel espace de ressources relatif aux institutions et pouvoirs publics va bientôt être mis en ligne sur le site de l'ANGVC. Il comprendra 4 onglets : les schémas départementaux d'accueil, l'activité parlementaire du Sénat et de l'Assemblée Nationale, l'activité gouvernementale et les institutions européennes. Par ailleurs, les fiches 2012 du guide pratique seront progressivement actualisées sur le site.

■ VIE PRATIQUE

ENTREPRENEURS - Une bonne nouvelle qui devrait rendre le sourire à quelques 144 000 personnes : le code « 040 » de la Banque de France vient d'être supprimé !

De quoi s'agit-il ? Cet indicateur était jusqu'alors attribué aux entrepreneurs et dirigeants qui avaient fait l'objet d'une liquidation judiciaire au cours des trois dernières années. Ce code constituait ainsi un véritable handicap pour ceux qui recherchaient un financement en vue de créer une nouvelle entreprise.



Cependant, d'autres indicateurs demeurent dans le fichier bancaire des entreprises (FIBEN) de la Banque de France : « 000 » pour entrepreneurs pour lesquels il n'y a rien à signaler depuis 5 ans, « 050 » pour ceux qui ont fait l'objet de 2 liquidations judiciaires dans les 5 dernières années et « 060 » pour ceux qui ont fait l'objet de 3 liquidations judiciaires dans les 5 dernières années ou qui ont été frappés d'une mesure de faillite personnelle ou d'interdiction de gérer.

DROIT DE RETRACTATION - Dès lors que le professionnel consent des facilités de paiement à un consommateur (échelonnement des paiements, paiement différé ou fractionné,) à l'occasion d'une foire ou dans un autre cadre de vente, ce dernier peut se rétracter s'il respecte le délai légal de rétractation de 14 jours qui s'applique en matière d'opération de crédit à la consommation.

AUTO-ENTREPRENEURS - Le gouvernement a annoncé un projet de loi qui modifiera prochainement le statut des auto-entrepreneurs en abaissant les seuils autorisés de chiffre d'affaires pour les services et le commerce (32 600€ et 81500€ actuellement) et en programmant la sortie du dispositif après deux années consécutives de dépassement de ces nouveaux seuils par une augmentation progressive des cotisations

Par ailleurs, le projet entend réserver le statut d'artisan à celles et ceux qui justifient d'un diplôme ou d'une expérience effective du métier.

SAISIR LA POLICE DES POLICES

Depuis le 1er septembre, tout citoyen qui a des raisons de contester, de dénoncer un dérapage, de signaler une bavure ou toute malversation de la part des forces de police, peut saisir sur Internet de façon non-anonyme l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN), plus connue par le jargon « bœuf-carottes », sur le site du Ministère de l'Intérieur < <http://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Inspection-Generale-de-la-Police-Nationale/Signalement-IGPN> > .

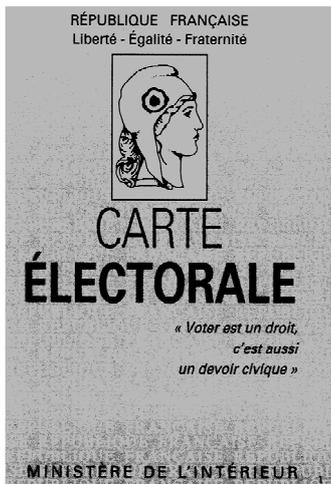
Il est également possible, pour des faits similaires commis par des gendarmes, de saisir par courrier recommandé avec accusé de réception l'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale (IGGN); et le Défenseur des droits pour des questions de déontologie de fonctionnaires de police ou de gendarmerie.



RSA - A compter du 1er septembre 2013, le montant forfaitaire du RSA est porté à **492,90€** pour un allocataire et à **739,35€** pour un couple sans enfants.. Le forfait logement passe à **59,15€** pour une personne.

RAPPEL : OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les moyens de contrôle (impôts, CAF, Sécurité Sociale, banques, cartes grises...) conduisent à des vérifications qui se soldent de plus en plus fréquemment par des procédures judiciaires pour travail dissimulé, dissimulation de ressources et fraudes diverses. Ces enquêtes, aux moyens d'investigation très importants, peuvent gravement perturber les personnes visées : suspension du RSA ou d'une autre allocation, blocage des comptes bancaires, saisies de biens, contrôle judiciaire, etc. Cela peut aboutir à des peines de prison, à de lourdes amendes, au remboursement des sommes indues... Alors, **POUR ETRE EN REGLE, MEME ZERO EURO, IL FAUT LES DECLARER.**



COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Impérativement **avant le 31 décembre**, vous devez faire parvenir le formulaire Cerfa 12669*01 (disponible dans toutes les mairies) demandant votre inscription au Bureau des élections de la Mairie **de votre commune de rattachement**. Vous devez joindre la **photocopie de votre titre de circulation** et une **attestation de domiciliation** (fournie par l'organisme où vous recevez votre courrier de la commune de rattachement). C'est à cette adresse que vous recevrez votre carte d'électeur ainsi que toutes les informations officielles des candidats aux élections.

- **Pour s'inscrire, la loi stipule que** vous devez avoir 18 ans et/ou être rattaché dans une commune de rattachement sans interruption depuis **au moins 6 mois**.
- **Pour avoir le droit de voter**, vous devez être inscrit sur les listes électorales de la Mairie (commune de rattachement) et avoir la jouissance de vos droits civiques.

EN MARS 2014, VOUS POURREZ DONC, PAR VOTRE VOTE, LES APPUYER OU LES SANCTIONNER.

RAPPELEZ-LEUR QUE LES VOYAGEURS EXISTENT AUTREMENT QUE DANS LES FAITS DIVERS ET QUE VOUS N'ACCEPTÉZ PAS LEURS PREJUGES IRRATIONNELS.

CHAQUE VOIX COMPTERA !

MARS 2014 : ELECTIONS MUNICIPALES, UN ENJEU MAJEUR POUR LES VOYAGEURS !

Beaucoup de voyageurs ont une attache particulière avec une commune. Le plus souvent, il s'agit de la commune où ils résident et/ou de leur commune de rattachement. En tout état de cause, cette relation, qu'elle soit ancienne ou plus récente, a une influence importante sur leurs conditions de vie et d'habitat. Que ce soit pour s'installer sur une aire, un terrain communal ou un terrain dont ils sont propriétaires, que ce soit pour avoir accès aux réseaux d'eau et/ou d'électricité, pour une domiciliation ou inscrire les enfants à l'école ou à la cantine, la commune, incarnée par le Maire, est incontournable.

C'est pourquoi les élections municipales constituent un enjeu essentiel pour les Voyageurs, sans doute encore plus important que les élections présidentielles. Quelle que soit la taille de la commune où vous habitez, vous pouvez interroger les futurs candidats sur leurs projets, sur ce qu'ils s'engagent à faire pour vous mais aussi pour les voyageurs en général. Ne laissez plus personne vous ignorer, cela ne peut que vous nuire. ■

DE VOUS A NOUS...



ELECTRICITE - Même si la pratique se généralise, il n'est pas toujours besoin d'aller au procès pour obtenir gain de cause. Ainsi, Mme M. a pu faire renouveler, grâce à la vigilance de Marie Winterstein, administratrice de l'ANGVC dans le Var, et à l'intervention de l'association, son contrat de raccordement sur son terrain à La Crau alors qu'ERDF la menaçait de la couper.

MÉMOIRE - L'ADGVC 44 vous invite le 19 octobre à partager le film « Liberté » de Tony Gatlif, un spectacle de Guignol et un repas-concert autour d'une exposition dédiée à l'internement des Tsiganes pendant la Seconde Guerre Mondiale. Venez nombreux !

PARLEMENTAIRES - Alors que le gouvernement a reporté son projet de loi à 2015, des parlementaires de l'UMP, dans la perspective des élections municipales, ont déposé une proposition de loi (M. Giran le 16/07, M. Abad et M. Accoyer le 18/09) visant à renforcer les sanctions en cas d'occupation illicite d'un terrain par les Gens du voyage. Dans le même temps, le 11 septembre, la sénatrice écologiste Mme Benbassa a déposé une proposition de loi visant à permettre une procédure de recours collectif en matière de discrimination et de lutte contre les inégalités.

CHOQUANT - Alors que de nombreuses communes ne respectent pas leur obligation légale, la commune de La Palmyre (17) se vante de ne pas y être soumise (cf. photo)! C'est vite oublier l'arrêt Lille c/Ackermann qui avait instauré le droit de halte pour toutes les communes !

LECTURE - « N'entre pas dans mon âme avec tes chaussures », de Paola Pigani (Ed. Liana Levi), est un roman à l'écriture précise et sensible qui raconte l'histoire d'une famille manouche dans le camp des Alliers pendant la guerre. Un bel hommage aux voyageurs.

